

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL



2024



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ANNUEL
2024**





SOMMAIRE

04	MOT DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
05	LA CIMR : UN ACTEUR CLÉ DE LA RETRAITE AU MAROC <ul style="list-style-type: none">• Notre raison d'être : Vocation et mission• Des valeurs au service de nos clients
09	EXPERTISE ET ENGAGEMENT <ul style="list-style-type: none">• Nos métiers au cœur de la prévoyance retraite• Une gouvernance transparente et responsable
17	CHIFFRES-CLÉS : UN APERÇU DE NOTRE PERFORMANCE
21	FAITS MARQUANTS 2024 : RÉALISATIONS ET ÉTAPES CLÉS
27	SATISFACTION ET EXPÉRIENCE CLIENT <ul style="list-style-type: none">• Résultats des enquêtes de satisfaction• Innovations technologiques et numériques• Amélioration de l'expérience client
23	PILOTAGE STRATÉGIQUE ET PERSPECTIVES <ul style="list-style-type: none">• Vision stratégique et accomplissements de l'année• Perspectives pour l'avenir
45	RÉSULTATS D'ACTIVITÉ <ul style="list-style-type: none">• Performance financière 2024• Résultats du bilan actuariel• Gestion du régime de retraite• Audit et certifications

MOT DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des engagements portés par la CIMR depuis sa création : garantir à ses affiliés un régime de retraite complémentaire performant, sécurisé et durable.

Dans un environnement en constante évolution, la CIMR a poursuivi ses efforts de modernisation, tout en consolidant les fondements de son modèle. Mettant les adhérents au centre de ses préoccupations, la CIMR a fait de la qualité de service, de la transformation digitale, de la rigueur financière et de la solidité de sa gouvernance le socle des actions menées le long de l'année 2024.

Nous avons également veillé à adapter nos dispositifs aux nouvelles exigences du secteur, tout en contribuant activement aux réflexions sur l'avenir du système national de retraite. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté d'agir en acteur responsable, au service de la pérennité du régime et de la confiance de nos adhérents.

Les perspectives stratégiques 2025–2027 prolongent cette dynamique. Elles traduisent notre détermination à renforcer la performance de l'institution, à faire évoluer nos services et à poursuivre notre transformation au bénéfice de l'ensemble de nos parties prenantes.

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration pour leur confiance, ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la CIMR pour leur mobilisation au quotidien.

***Le Président Directeur Général
M. Hassan BOULAKNADAL***

LA CIMR : UN ACTEUR CLÉ DE LA RETRAITE AU MAROC

NOTRE RAISON D'ÊTRE : VOCATION ET MISSION

La CIMR joue un rôle fondamental dans le paysage socio-économique du Maroc. Fondée sur des principes de solidarité et de responsabilité sociale, elle s'engage à garantir la sécurité financière de ses bénéficiaires tout au long de leur retraite.

Sa vocation principale est d'assurer la gestion efficace d'un régime de retraite complémentaire, offrant aux salariés du secteur privé, aux travailleurs indépendants et aux professionnels du secteur libéral des garanties supplémentaires au-delà du régime de base de la sécurité sociale. En collaborant étroitement avec les employeurs et les employés, la CIMR contribue à renforcer la protection sociale et à promouvoir le bien-être économique des retraités.

La mission de la CIMR repose sur la transparence, la bonne gouvernance et une gestion rigoureuse des fonds. Elle veille à assurer la pérennité du régime grâce à des standards élevés en matière de gestion financière et d'investissement. En adoptant une approche prudente et innovante, elle optimise les rendements tout en minimisant les risques.

Ainsi, la CIMR ne se limite pas à être une institution de gestion de fonds de retraite : elle constitue un pilier essentiel du système de prévoyance retraite au Maroc. Grâce à sa vision stratégique et à son engagement envers l'excellence opérationnelle, elle assure un avenir financier sécurisé pour les générations actuelles et futures.



DES VALEURS AU SERVICE DE NOS CLIENTS

La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) repose sur sept valeurs fondamentales qui orientent ses actions et renforcent son engagement envers ses adhérents, affiliés, retraités et partenaires. Ces valeurs ont été définies collectivement, traduisant une vision partagée et une volonté commune de respecter des principes éthiques dans toutes les interactions.



HONNÉTETÉ :

Principe de base de toutes nos actions et relations, qu'elles soient avec nos affiliés, adhérents, fournisseurs ou collègues.



RESPONSABILITÉ :

Assumer pleinement nos fonctions et nos engagements dans toutes leurs dimensions.



PROFESSIONNALISME :

Exercer nos missions avec compétence, rigueur, discipline et réactivité.



TRANSPARENCE :

Fondement de nos communications et de nos relations avec les ayants droit, affiliés, adhérents et partenaires



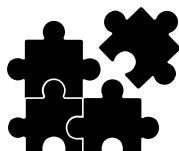
ÉQUITÉ :

Garantir un traitement juste et impartial, tant dans la rémunération des collaborateurs que dans le service aux affiliés et bénéficiaires.



SERVIABILITÉ :

Faire preuve de disponibilité, d'écoute et d'efficacité envers nos clients internes et externes.



ESPRIT D'ÉQUIPE :

Favoriser la solidarité, la collaboration et l'ouverture pour assurer un travail collectif efficace.





EXPERTISE ET ENGAGEMENT

NOS MÉTIERS AU CŒUR DE LA PRÉVOYANCE RETRAITE

La CIMR se distingue par son engagement à proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins évolutifs de ses clients. Ses principales missions incluent :



AFFILIATION ET GESTION DES COTISATIONS :

Accompagner les entreprises et les affiliés tout en assurant la collecte efficace et l'utilisation optimale des contributions pour garantir la pérennité du régime.



LIQUIDATION DES PENSIONS :

Offrir un service personnalisé et attentif, garantissant un traitement rapide et précis des demandes de retraite.



GESTION DES FONDS :

Optimiser les rendements tout en maintenant une gestion prudente et équilibrée des actifs.



SERVICE CLIENT :

Placer la satisfaction de nos bénéficiaires au cœur de nos priorités, en répondant efficacement à leurs attentes.



INNOVATION :

Développer des produits et services adaptés aux besoins changeants de nos clients et partenaires et anticiper les défis futurs.





UNE GOUVERNANCE TRANSPARENTE ET RESPONSABLE

La gouvernance de la CIMR repose sur des principes de transparence, de responsabilité et de rigueur. Cette structure organisationnelle assure une gestion efficace et pérenne du régime de retraite, tout en garantissant la protection des intérêts des affiliés et des bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé au minimum de six membres et au maximum de quinze membres, personnes physiques bénévoles, représentants d'adhérents de la caisse, et élus pour une durée de 4 années renouvelable par l'Assemblée Générale des adhérents. Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président au moins deux fois par an. Il peut également être convoqué par la majorité des membres ou par le commissaire aux comptes.

Le Conseil représente la CIMR dont il exerce tous les droits. Il détermine les orientations de l'activité de la Caisse et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles qu'il juge nécessaires. Il assure le pilotage du régime.

Le Conseil d'Administration de la CIMR a la particularité de regrouper quelques-uns des plus grands managers du Maroc qui font profiter de leur compétence et expérience, la communauté des ayants droit de la Caisse. Les membres du Conseil d'Administration élisent en leur sein, les membres des Comités de gouvernance.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

PRÉSIDENT

Hassan BOULAKNADAL

VICES PRÉSIDENTS

Chakib ALJ représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI représentant le groupe ATTIJARIWAFABNK

SECRÉTAIRE

Jaouad LMOURABITI Directeur Exécutif

ADMINISTRATEURS

Rachida BENABDELLAH, représentant AGMA

Abdelmajid TAZLAOUI, représentant AMETYS

Chakib ALJ, représentant la CGEM

Mehdi TAZI, représentant MARSH MOROCCO

Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM

Boubker JAI, représentant WAFA ASSURANCE

Naziha BELKEZIZ, représentant la BANQUE POPULAIRE

Hassan OURIAGLI, représentant AL MADA

Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMA

Said EL HADI, représentant SONASID

Mohamed EL KETTANI, représentant le groupe ATTIJARIWAFABNK

Hassan BOUBRIK, représentant la CNSS

Fawzi BRITEL, représentant CARDEX

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fidaroc Grant Thornton

KPMG

ACTUAIRE INDÉPENDANT

Deloitte France



LES COMITÉS DU CONSEIL

COMITÉ DE PILOTAGE

Composé du président du Conseil d'Administration et de trois Administrateurs, le Comité de Pilotage est chargé de suivre en permanence l'équilibre du régime sur le long terme.

A travers le bilan actuariel annuel qu'il élabore et des études statistiques diverses qu'il mène, ce Comité a pour mission de s'assurer que les critères de pérennité du régime, fixés par la charte de pilotage, sont constamment respectés.

Il est tenu de proposer au Conseil d'Administration toutes mesures de nature à la sauvegarder.

Composition au 31 décembre 2024

M. Hassan BOULAKNADAL, Président Directeur Général de la CIMR

M. Hassan OURIAGLI, Administrateur de la CIMR, représentant SNI

Mme Rachida BENABDALLAH, Administrateur de la CIMR, représentant AGMA

M. Mehdi TAZI, Administrateur de la CIMR, représentant MARSH Morocco

COMITÉ DES RISQUES ET DES COMPTES

Le Comité des Risques et des Comptes est composé de trois administrateurs à l'exclusion du Président. Il examine avec l'assistance des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration et veille à la qualité du contrôle interne et à la prise en compte des risques liés à l'activité de la Caisse. Le comité des Risques et des Comptes adresse annuellement son rapport d'activité au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes

Composition au 31 décembre 2024

M. Fawzi Britel, Président du comité représentant CARDEX

Mme Rachida BENABDALLAH, Administrateur de la CIMR, représentant AGMA

M. Boubker JAI, Administrateur de la CIMR, représentant WAFA ASSURANCE

M. Said EL HADI, Administrateur de la CIMR, représentant la SONASID

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

Le Comité d'Investissements est composé du Président du Conseil d'Administration, et de trois Administrateurs. Il a pour mission :

- D'élaborer les choix stratégiques de la gestion financière, conformément à la charte financière, et superviser leur mise en œuvre après validation du Conseil d'Administration.
- D'élaborer et proposer au Conseil d'Administration, l'Allocation Stratégique d'Actifs, sur la base d'études qu'il diligente au moins tous les 3 ans.
- D'arrêter le règlement financier et de veiller sur son respect par le management de la caisse.
- De prendre en charge le suivi des risques inhérents à la gestion financière et de diligenter la rédaction du rapport annuel de gestion financière.
- D'autoriser la désignation de la CIMR, du Président ou du Directeur Général agissant pour le compte de la CIMR, en tant qu'administrateur d'une autre société.

Composition au 31 décembre 2024

M. Hassan BOULAKNADAL, Président du Conseil d'Administration de la CIMR

M. Mohamed EL KETTANI, Vice-président du Conseil d'Administration, représentant le groupe ATTIJARIWAFABNK

Mme. Naziha BELKEZIZ, Administrateur CIMR, représentant la BCP

M. Boubker JAI, Administrateur de la CIMR, représentant WAFA ASSURANCE

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Composé du Président du Conseil d'Administration et de deux Administrateurs, ce Comité valide la politique salariale, fixe la rémunération des cadres de direction et nomme aux postes de direction.

Composition au 31 décembre 2024

M. Hassan BOULAKNADAL, Président Directeur Général de la CIMR

M. Chakib ALJ, Vice-Président de la CIMR, représentant la CGEM

M. Abdelmjid TAZLAOUI, Administrateur de la CIMR, représentant AMETYS



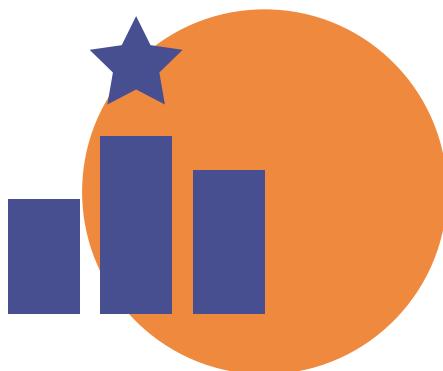
CHIFFRES-CLÉS : UN APERÇU DE NOTRE PERFORMANCE



PARAMÈTRES DU RÉGIME CIMR



**SALAIRE DE RÉFÉRENCE
30,75 DH**



**VALEUR DU POINT
EN SERVICE
13,42 DH**



**REVALORISATION
DE L'OPTION CAPITAL
3 %**

FAITS MARQUANTS 2024 : RÉALISATIONS ET ÉTAPES CLÉS



DIGITALISATION

- Suppression de la preuve de vie sur la base des échanges automatiques avec le Ministère de l'Intérieur sur les décès.
- Amélioration continue de la plateforme d'adhésion individuelle et mobile ;
- Digitalisation du processus de l'évaluation annuelle des collaborateurs ;
- Mise en place d'une plateforme pour la prise de RDV.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

- Mise en conformité du SMSI avec les exigences de sécurité ;
- Réalisation du test de simulation PCA ;
- Suivi de mise en œuvre des recommandations des missions d'audit de sécurité SI de la DGSSI (95%).





CERTIFICATION

- Certification du Système d'Information (SI) de la CIMR à la norme ISO 27001 ;
- Obtention du label RSE de la CGEM ;
- Renouvellement de la certification du Système de Management de la Qualité (SMQ) – ISO 9001 ;
- Obtention de la certification IFACI des activités d'audit interne.

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

- Suppression de la condition de non remariage dans le cas de pension de réversion ;
- Mise en place d'une nouvelle solution de Gestion Electronique du Courrier GEC;
- Réalisation des aménagements applicatifs induits par les exigences liées au dispositif LBC/FT ;
- Mise en place d'un échange avec la Plate-forme OMPIC pour la détection des changements juridiques de la situation des adhérents ;
- Mise à jour des données (adhérent, affilié et allocataire) dans le cadre de l'assainissement des données.





SATISFACTION ET EXPÉRIENCE CLIENT

SATISFACTION ET EXPÉRIENCE CLIENT

RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Dans le cadre de son engagement envers une amélioration continue, la CIMR a mené en 2024 des enquêtes de satisfaction auprès de ses principales catégories de clients. Ces enquêtes, confiées à un cabinet externe indépendant, ont permis d'évaluer la qualité perçue des services proposés et d'identifier les leviers de perfectionnement.



AFFILIÉS (SALARIÉS ACTIFS)

- **91 %** des affiliés se déclarent globalement satisfaits des services de la CIMR.
- Le **Net Promoter Score (NPS)** s'élève à **+42**, indiquant un bon niveau de recommandation.

Les éléments les plus appréciés par les affiliés sont :

- **L'accueil téléphonique**, jugé satisfaisant par **93 %** des répondants, pour la disponibilité et la qualité des échanges ;
- **L'application mobile**, qui séduit **94 %** des utilisateurs par son ergonomie et son efficacité ;
- **L'accueil en agence**, bien noté par **89 %** des affiliés ;
- **La prise de rendez-vous**, appréciée par **87 %** des répondants pour sa simplicité ;
- **Le service par email**, jugé clair et réactif par **79 %** des utilisateurs ;
- **Le site web**, qui satisfait **75 %** des affiliés, tout en laissant apparaître des pistes d'amélioration (notamment en matière de navigation et d'accès à l'information).

ALLOCATAIRES (RETRAITÉS)

- Le taux de satisfaction globale atteint **89 %** chez les allocataires.
- Le **NPS** grimpe à **+54**, témoignant d'une forte fidélité et d'un attachement au service.

Les services ayant reçu les meilleurs scores sont :

- **L'accueil téléphonique**, jugé irréprochable avec **100 %** de satisfaction ;
- **L'accueil en agence**, plébiscité par **96 %** des retraités ;
- **Le service CIMR DIALCOM**, salué par **97 %** des utilisateurs pour son accessibilité ;
- **La mise à jour des informations personnelles**, avec **93 %** de satisfaction sur la simplicité de la démarche ;
- **La liquidation des pensions**, bien évaluée avec **92 %** de satisfaction ;
- **L'obtention d'attestations de pension**, facile et claire pour **100 %** des répondants ;
- **Le service par email**, considéré comme rapide et pertinent par **100 %** des allocataires ;
- **Les délais et la régularité des paiements**, satisfaisants pour **82 %** des retraités, avec une marge d'amélioration sur ce point spécifique.

ADHÉRENTS INDIVIDUELS (PRODUIT AL MOUSTAKBAL)

- Ce segment affiche un taux exceptionnel de satisfaction globale de **98 %** ;
- **Le NPS** atteint **+55**, le plus élevé de tous les segments.

Les adhérents individuels soulignent notamment :

- **La simplicité de la procédure d'adhésion**, saluée par **99 %** des répondants ;
- **L'efficacité de l'accompagnement du conseiller CIMR**, qui satisfait **97 %** des adhérents ;
- **La souscription en ligne**, jugée facile par **97 %** ;
- **La réception du contrat**, claire et rapide pour **99 %** des personnes interrogées ;
- **Les services en ligne**, considérés comme accessibles et ergonomiques par **96 %** des adhérents ;
- **L'accueil téléphonique**, satisfaisant pour **95 %** ;
- **Le service par email**, dont la clarté et la réactivité ont été reconnues par **84 %**, laissant là aussi une marge de progression.

ADHÉRENTS GROUPES (ENTREPRISES ADHÉRENTES)

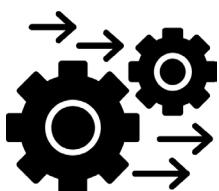
- **La satisfaction globale** s'élève à **94 %** dans ce segment ;
- **Le NPS** est de **+42**, reflétant une relation de confiance avec les entreprises partenaires.

Les points forts relevés par les entreprises sont :

- **L'accueil téléphonique**, avec **94 %** de satisfaction sur la qualité et l'accessibilité du contact ;
- **Les téléservices**, bien notés par **87 %**, facilitant la gestion administrative à distance ;
- **La télédéclaration**, jugée simple et intuitive par **93 %** des répondants ;
- **Le télépaiement**, apprécié par **94 %** pour sa sécurité et sa facilité ;
- **Le compte adhérent**, qui satisfait **96 %** des entreprises sur la gestion des cotisations et informations ;
- **Le service de liquidation en ligne (e-liquidation)**, bien évalué par **91 %** ;
- **Le service par email**, perçu comme rapide et clair par **89 %**.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES

En 2024, la CIMR a poursuivi la digitalisation de ses services dans le but d'offrir à ses affiliés, allocataires et adhérents une expérience simplifiée, sécurisée et adaptée aux usages actuels. Cette orientation technologique s'est traduite par plusieurs avancées concrètes :



AUTOMATISATION DES PROCESSUS MÉTIERS :

Des procédures internes ont été digitalisées afin de réduire les délais de traitement, améliorer la fiabilité des opérations et accroître la capacité de réponse aux demandes.



DÉVELOPPEMENT DE SERVICES EN SELF-SERVICE :

De nouvelles interfaces numériques, intuitives et accessibles à distance, ont été mises à disposition des utilisateurs pour effectuer leurs démarches sans avoir à se déplacer.



REFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION (SI) :

- Poursuite des travaux de refonte du SI métier pour un socle technologique plus robuste ;
- Certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) selon la norme ISO 27001 ;
- Amélioration des infrastructures de stockage, pour une gestion optimale et sécurisée des données.



OPTIMISATION DES PLATEFORMES DIGITALES :

- Enrichissement des applications internes et mobiles ;
- Amélioration continue de la plateforme d'adhésion individuelle en ligne, en particulier pour le produit Al Moustakbal ;
- Déploiement d'outils facilitant l'interaction avec la CIMR via le web et le mobile.

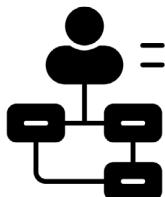
Ces efforts ont permis de répondre aux nouvelles attentes des clients tout en assurant un haut niveau de fiabilité et de protection des données.

AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

L'amélioration de l'expérience client a constitué un axe central de la stratégie de la CIMR en 2024, en lien étroit avec les résultats des enquêtes de satisfaction.



Plusieurs chantiers ont été menés pour répondre concrètement aux besoins exprimés :



FLUIDIFICATION DES PARCOURS CLIENTS :

La simplification des processus (liquidation, affiliation, paiements, attestations) a permis une interaction plus rapide et plus fluide à chaque étape du parcours.



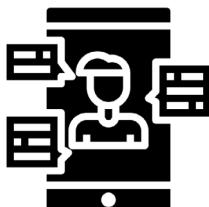
MULTICANAL ET ACCESSIBILITÉ :

Les clients peuvent désormais accéder à l'essentiel des services via le canal de leur choix : en ligne, par téléphone, en agence ou par email, avec une qualité de service homogène sur tous les supports.



ÉCOUTE ET RÉACTIVITÉ :

La CIMR a mis en place des dispositifs renforcés de recueil de la voix du client, et a développé une plus grande réactivité dans le traitement des demandes, notamment via les canaux digitaux (email, application mobile, Dialcom).



PERSONNALISATION DE LA RELATION :

L'amélioration de la connaissance client a permis d'affiner les réponses, d'anticiper certains besoins, et de proposer une communication plus ciblée selon les profils.



CONFiance ET TRANSPARENCE :

Les résultats très positifs observés sur les indicateurs de satisfaction (jusqu'à 98 % dans certains segments) traduisent une reconnaissance forte des efforts entrepris, mais aussi une relation durable et de qualité entre la CIMR et ses clients.





PILOTAGE STRATÉGIQUE ET PERSPECTIVES

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET PERSPECTIVES

VISION STRATÉGIQUE ET ACCOMPLISSEMENTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a marqué une phase charnière dans la trajectoire stratégique de la CIMR, avec des avancées majeures sur les plans financier, technologique, organisationnel et institutionnel. L'ensemble des initiatives engagées vise à consolider la solidité du régime, améliorer la qualité de service et renforcer la capacité d'adaptation de la Caisse aux évolutions économiques et sociales.



1. CROISSANCE ET SOLIDITÉ FINANCIÈRE

La CIMR a poursuivi en 2024 une dynamique soutenue de développement, traduite par :

- Une **hausse du nombre de cotisants**, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de **4,2 %** ;
- Une **augmentation significative des contributions forfaitaires**, affichant un TCAM de **34 %** ;
- Une **progression continue des réserves financières**, assurant la pérennité du régime de retraite complémentaire.

2. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE ET DIGITALISATION

La modernisation de l'expérience client a été une priorité en 2024. Plusieurs actions structurantes ont été déployées :

- **Automatisation des processus métiers**, pour gagner en efficacité ;
- **Développement d'interfaces numériques** en libre-service, facilitant les démarches pour les affiliés et adhérents ;
- **Amélioration des outils de gestion client**, pour une meilleure réactivité et une personnalisation accrue ;
- **Mise à jour et qualification des données clients**, pour fiabiliser l'information et optimiser les parcours utilisateurs.

3. OPTIMISATION DU RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS

La CIMR a poursuivi une politique d'investissement prudente mais performante :

- Maintien d'un **rendement actuariel compétitif** ;
- **Révision de l'allocation stratégique des actifs**, pour maximiser les performances à long terme ;
- **Consolidation des mécanismes de gestion des risques** par une stratégie ALM rigoureuse.

4. GOUVERNANCE ET RÔLE DANS LA RÉFORME DES RETRAITES

Acteur reconnu de l'écosystème de la retraite, la CIMR a :

- **Contribué activement aux travaux de réforme** nationale des retraites en partageant son expertise ;
- **Renforcé sa gouvernance**, à travers la mise en œuvre des recommandations de l'ACAPS en matière de gestion des risques ;
- **Obtenu la certification IFACI** pour ses fonctions d'audit interne, gage de transparence et de qualité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

L'année 2024 a vu la mise en œuvre de plusieurs chantiers structurants en matière de développement :

- **Diagnostic stratégique du marketing digital** et définition des lignes directrices pour 2024-2027 ;
- **Campagnes ciblées d'acquisition de leads** et actions de notoriété ;
- **Optimisation de la plateforme mobile** pour l'adhésion individuelle (produit Al Moustakbal).

6. RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION

Le système d'information a fait l'objet de développements importants :

- **Poursuite des travaux de refonte du SI métier** ;
- **Certification ISO 27001** du système de sécurité de l'information ;
- **Amélioration des infrastructures** de stockage et enrichissement des applications internes et mobiles.

7. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET CONFORMITÉ

La CIMR a poursuivi le renforcement de ses dispositifs de pilotage :

- **Obtention du label RSE** de la CGEM ;
- **Mise en place du dispositif LBC/FT** (lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme) ;
- **Déploiement du programme de formation continue** à l'échelle de l'institution.



PERSPECTIVES POUR L'AVENIR (2025–2027)

Le plan stratégique 2025–2027 confirme l'ambition de la CIMR d'évoluer en phase avec les transformations sociétales et économiques. Onze axes prioritaires structurent cette feuille de route ambitieuse et pragmatique :

1. SUIVI DE LA RÉFORME DES RETRAITES

- Apport d'assistance technique pour évaluer les impacts de la réforme ;
- Réorganisation des processus internes et des outils de gestion ;
- Accompagnement au changement et adaptation structurelle.

2. REFONTE DU SYSTÈME D'INFORMATION

- Déploiement d'un SI moderne, modulaire et sécurisé ;
- Accompagnement de chaque phase du projet par un pilotage rigoureux.

3. ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

- Digitalisation intégrale des processus internes ;
- Intégration d'outils d'intelligence artificielle pour améliorer le traitement des demandes ;
- Renforcement de l'accessibilité et de l'ergonomie des interfaces client.

4. AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

- Simplification continue des parcours ;
- Déploiement de solutions innovantes centrées sur le client ;
- Renforcement des engagements RSE liés à la relation client.

5. RENFORCEMENT DE L'AUDIT ET DU CONTRÔLE

- Extension de la couverture d'audit ;
- Optimisation du dispositif de contrôle interne ;
- Surveillance renforcée des risques technologiques, réglementaires et opérationnels.

6. AMÉLIORATION DES PROCESSUS FINANCIERS ET COMPTABLES

- Élaboration de référentiels de conformité fiscale ;
- Digitalisation des outils de reporting et de gestion comptable.

7. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

- Optimisation des environnements de travail ;
- Renforcement des compétences et de la formation ;
- Promotion de l'inclusion, de la diversité et du bien-être au travail.

8. RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION

- Visibilité accrue des services et des actions ;
- Déploiement de stratégies de communication ciblées sur les nouveaux segments de clientèle.

9. PÉRENNITÉ DU RÉGIME

- Ajustement des paramètres techniques et actuariels ;
- Veille stratégique et analyse prospective ;
- Intégration des bonnes pratiques de l'AISS.

10. DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Affinement de la connaissance client ;
- Segmentation stratégique des offres ;
- Mise en conformité des processus de collecte des consentements.

11. GESTION DES FONDS DE RÉSERVE

- Révision de l'allocation stratégique ;
- Adoption de nouvelles technologies de suivi et d'analyse des marchés.

CONCLUSION

En s'appuyant sur des fondations solides et une vision tournée vers l'avenir, la CIMR aborde le prochain cycle stratégique avec détermination. Elle s'engage à conjuguer performance, innovation et responsabilité pour continuer à répondre durablement aux attentes de ses adhérents, affiliés et allocataires, dans un environnement en constante évolution.

930,142

143,109

104,298

73,290

57,490

21,104

19,043

1

3

4

5

6

7

8

9

10

11



RÉSULTATS D'ACTIVITÉ

PRODUITS TECHNIQUES

Le total des produits techniques est passé de 11 523 millions de dirhams en 2023 à 12 281 millions de dirhams en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 7%.

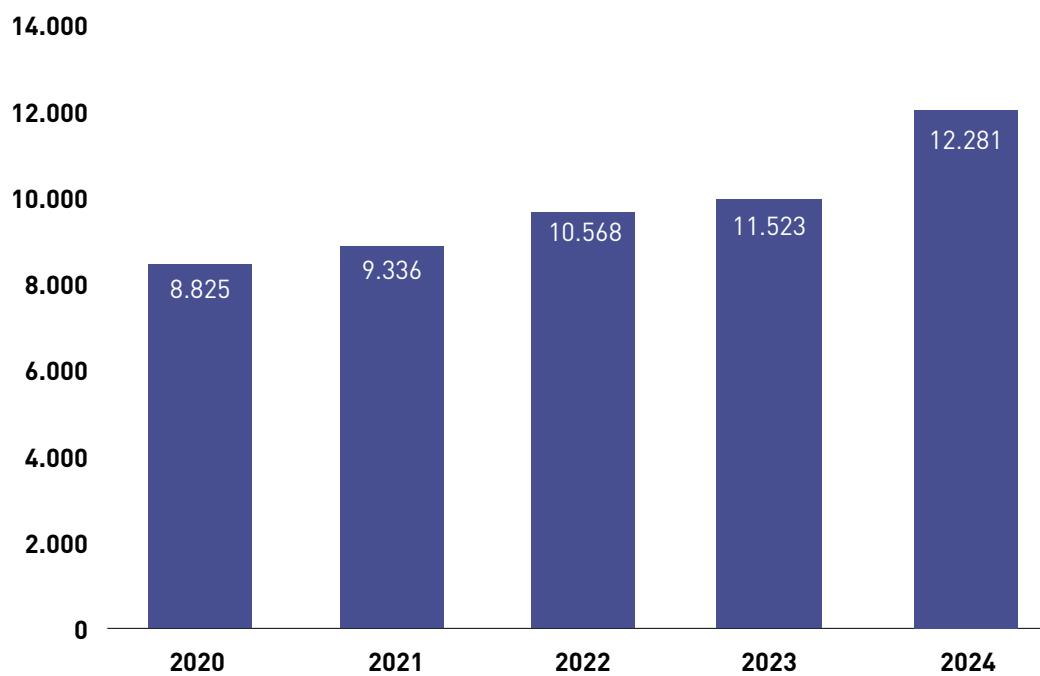
Cette augmentation est due principalement à :

- L'augmentation de 1 022 millions de dirhams des contributions retraites, surprimes et des rentes de capitalisation
- L'augmentation de 68 millions de dirhams des contributions forfaitaires liées aux adhésions individuelles
- Diminution de 420 millions des Contribution Compensatrice de Radiation expliquée par la diminution du montant moyen de la CCR passant de 1 015 Kdh au 31/12/2023 à 712 Kdh au 31/12/2024 malgré l'augmentation du nombre moyen des adhérents radiés passant de 529 au 31/12/2023 à 581 au 31/12/2024. Il convient de signaler que la contribution compensatrice de radiation non encore encaissée, n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, car elle est comptabilisée en produit, puis provisionnée pour le même montant.

Détail des produits techniques (en millions de dirhams)

	2024	2023	Variation %
Cotisations des adhérents	10 583	9 618	10%
Contributions part patronale	5 982	5 435	10%
Contributions part salariale	4 600	4 184	10%
Surprimes et rachats des services passés	283	243	17%
Rentes de capitalisation	300	283	6%
Contributions forfaitaires	378	310	22%
Contributions des assurances	5	8	-41%
Indemnités de radiation	420	540	-22%
Intérêts de retard	48	46	5%
Reprises d'exploitation	265	476	-44%
Produits techniques	12 281	11 523	7%

Evolution des produits techniques (en millions de dirhams)



CHARGES TECHNIQUES

Globalement, les charges techniques ont augmenté de 7 621 millions de dirhams, passant de 5 845 à 13 467 millions de dirhams, soit une hausse de 130%.

La variation de la provision mathématique de capitalisation est passée de -1 803 millions en 2023 à 5 812 millions en 2024.

Les charges techniques hors dotations ont progressé de 4% passant de 6 795 millions de dirhams à 7 034 millions de dirhams.

Les allocations versées ou dues au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 5 809 millions de dirhams contre 5 532 millions de dirhams en 2023, marquant une augmentation de 277 millions de dirhams, soit une hausse de +5%.

Les allocations versées ou dues en 2024, au titre de l'option en capital, ont baissé de 4%.

Elles s'établissent à 1 098 millions de dirhams contre 1 144 l'exercice précédent.

Détail des charges techniques en millions de dirhams

Nature	2024	2023	Variation
Allocation retraite part répartition	5 509	5 250	5%
Allocation retraite part capitalisation	300	283	6%
Total des allocations	5 809	5 532	5%
Option capital	1 098	1 144	-4%
Allocations options de rachat	86	87	-1%
Indemnité de décès - Capital au décès	41	32	30%
Total des charges techniques hors dotation	7 034	6 795	4%
Dotations Provisions Créances Adh Litigieux & Radiés	620	853	-27%
Variation de la Provision mathématique	5 812	-1 803	-422%
Total des dotations aux provisions	6 432	-950	-777%
Total des charges techniques	13 467	5 845	130%

FRAIS GÉNÉRAUX

En 2024, les frais généraux hors charges et produits exceptionnels, ont augmenté de 8% passant ainsi de 224 millions de dirhams en 2023 à 242 millions de dirhams en 2024.

Cette augmentation s'explique par les différentes prestations de services qui ont enregistré une hausse de 32% suite au recours par la CIMR à l'externalisation de certaines fonctions IT par la mise à disposition de ressources informatiques ainsi que la réalisation de missions d'accompagnement pour des projets stratégiques.

En tenant compte des pertes et profits exceptionnels, les frais généraux ont marqué une baisse de -40% entre les deux exercices, passant ainsi de 336 millions de dirhams à 202 millions de dirhams en 2024.

La baisse des charges exceptionnelles s'explique par :

- Le versement par la CIMR d'un don de 100 millions de dirhams en guise de solidarité au fonds spécial 126 du séisme d'AL HAOUZE en 2023.
- La constatation en 2024 de la VNC des immobilisations corporelles cédées pour un montant de 25 421 Kdh suite à la cession du terrain de l'ancien siège par apport en nature à l'OPCI CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA.

Les produits non courants sont passés de 30 millions de dirhams en 2023 à 99 millions de dirhams en 2024, soit une hausse de 230%. Cette augmentation est due principalement au produit de cession de l'ancien siège par apport en nature à l'OPCI CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA pour une valeur de 74 MKdh.

Rapportés au total des contributions, les frais généraux hors éléments non courants représentent 2.09% contre 2.14% l'exercice précédent, marquant ainsi une stagnation entre 2023 et 2024 qui est due à une hausse des frais généraux plus importante que la baisse des contributions.

En éliminant l'impact des dotations aux amortissement des commissions sur OPCI, le rapport des frais généraux hors éléments exceptionnels reste stable.

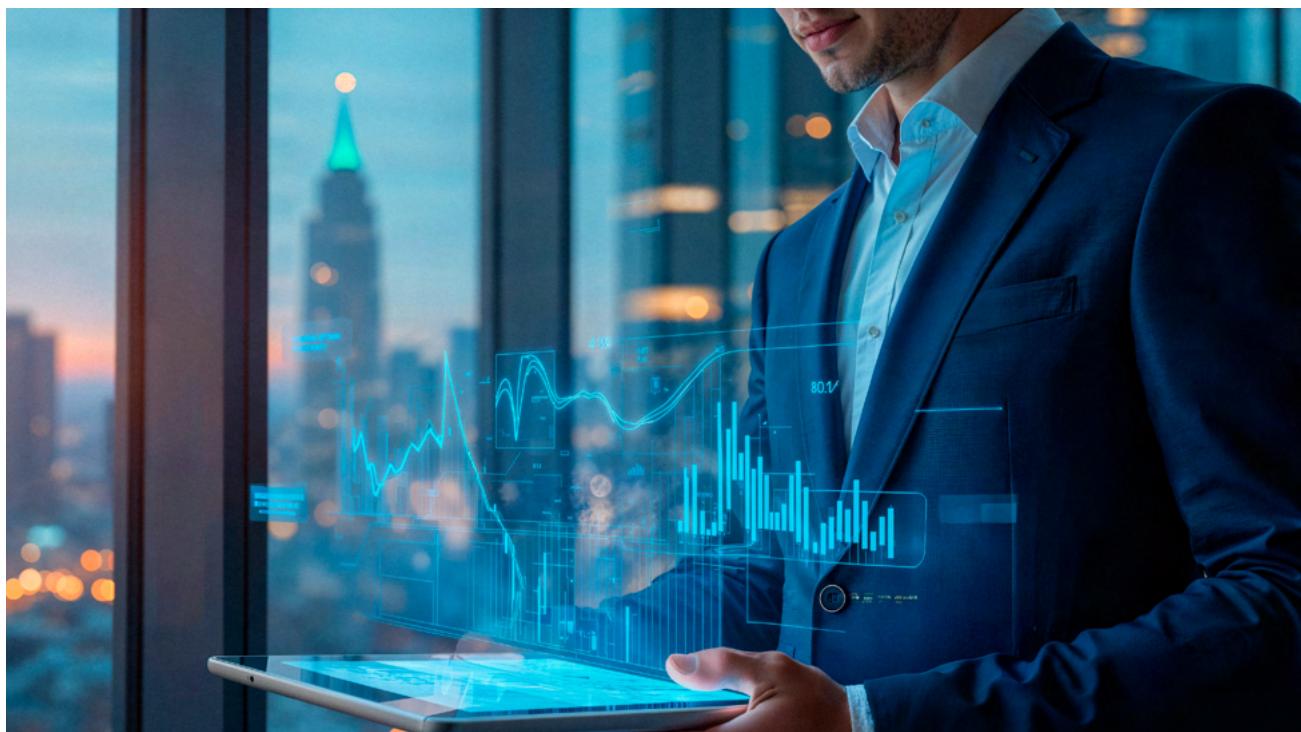


Frais généraux, pertes et profits en millions de dirhams

	2024	2023	Variation
Frais généraux et DEA	242	224	8%
Charges non courantes	59	142	-58%
Produits non courants	99	30	230%
Total des frais généraux, pertes et profits	202	336	-40%
Rapport au total des contributions	2,09%	2,14%	-2,07%
Dotations Commission / OPCI	59	58	1%
Total des frais généraux hors OPCI	183	165	11%
Rapport aux produits techniques	1,58%	1,58%	0,13%

Dettes fournisseurs par échéance en millions de dirhams

	Solde dû	0j - 30j	31j - 60j	60j +
Solde Fournisseur	-6,0	-5,6	-0,2	-0,2
Pourcentage	100%	95%	3%	3%



EXCÉDENT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

	2024	2023	Variation
Produits techniques	12.281	11.523	7%
Produits techniques Hors Indemnités de Radiation et Intérêts de Retard Adhérents	11.548	10.461	10%
Charges techniques	13.467	5.845	130%
Variations Provision Mathématique Capitalisation	5.812	-1.803	-422%
Charges techniques Hors Variation PMC	7.655	7.648	0%
Charges techniques Hors Variations PMC et dotations	7.034	6.795	4%
Solde technique Hors MPC	4.626	3.875	19%
Taux de couverture technique*	160,4%	150,7%	6,5%
Produits du patrimoine	4.640	4.184	11%
Charges du patrimoine	507	336	51%
Résultat du patrimoine	4.132	3.847	7%
Frais généraux et DEA	-242	-224	8%
Produits exceptionnels	99	30	230%
Charges exceptionnelles	59	142	-58%
Total des produits	16.453	15.258	7,8%
Total des charges hors PMC	7.897	7.872	0%
Excédent d'exploitation hors PMC	8.557	7.386	16%
Dotation à la réserve de prévoyance	2.745	9.189	-70%
Taux de couverture global**	208,4%	193,8%	7,5%

*Produits techniques Hors Reprise PMC/Charges techniques Hors PMC

**Total des produits Hors reprise PMC/Total des charges Hors PMC

Au cours de l'exercice 2024, la CIMR a enregistré des produits techniques, totalisant 12 281 millions de dirhams. Les charges techniques hors PMC ont atteint un montant total de 7 655 millions de dirhams laissant apparaître un solde technique hors PMC de 4 626 millions de dirhams contre 3 875 millions de dirhams en 2023, soit une hausse de + 19%.

Les produits de patrimoine nets des charges correspondantes, ont totalisé 4 132 millions de dirhams en 2024, contre 3 847 millions de dirhams en 2023, soit une augmentation de 7%.

Le taux de couverture global (Total des Produits Hors reprise PMC/ Total des Charges Hors PMC) est passé de 193.8% en 2023 à 208.4% en 2024. Suite à une augmentation des produits face à une stabilisation des charges.

PROVISIONS TECHNIQUES

Le montant de la provision technique (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) est passé de 84 422 millions de dirhams en 2023 à 92 977 millions de dirhams, soit une augmentation de 10 %. Le résultat au 31 décembre 2024 est un bénéfice de 2 745 millions de dirhams, contre 9 189 millions de dirhams en 2023, soit une baisse de -70 %.

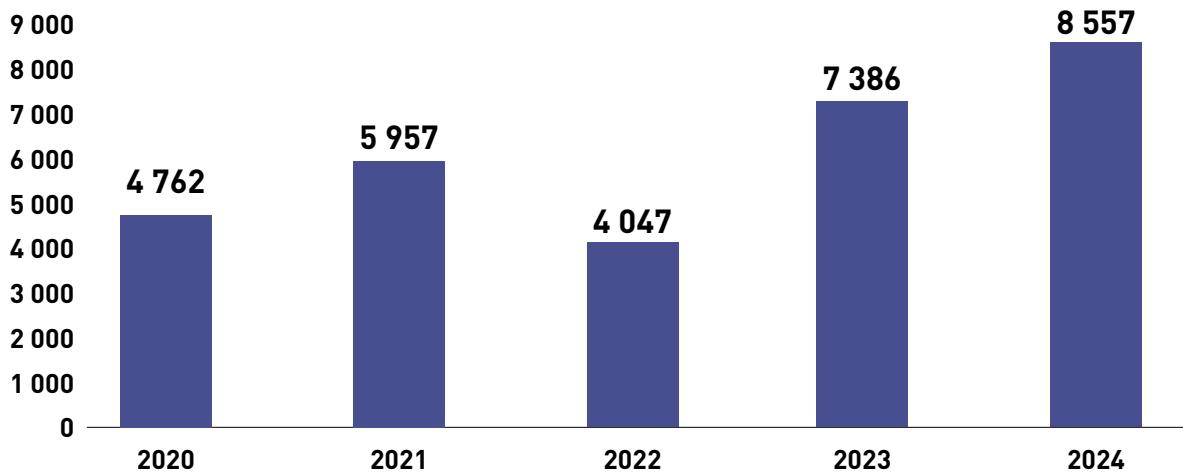
Le montant au 31/12/2024 de la provision mathématique s'élève à 34 159 millions de dirhams contre 28 347 millions de dirhams en 2023 soit une hausse de 21%.

L'excès d'exploitation de la période hors provision mathématique relative à la capitalisation est de 8 557 millions de dirhams en 2024 soit une augmentation de 16% par rapport à la même période de l'exercice précédent qui enregistrait un résultat de 7 386 millions de dirhams.

Provisions techniques en millions de dirhams

	2024	2023	Variation
Réserves précédentes	55.628	46.439	20%
Dotation réserve mathématique capitalisation	34.159	28.347	21%
Réserves pour prestations échues et non payées	445	446	0%
Dotation de l'exercice	2.745	9.189	-70%
Total Réserves de Prévoyances	92.977	84.422	10.1%

Évolution de la dotation aux provisions techniques, en millions de DH (Hors PMC)



La baisse constatée en 2020 est essentiellement expliquée par la crise de la COVID-19 où la caisse a enregistré une faible évolution des résultats technico-financiers accompagnée d'une diminution des taux zéros coupons qui ont amenés à une augmentation de la provision mathématique relative à la capitalisation, alors que la diminution constatée en 2022 est expliquée par la chute des marchés financiers et dont l'impact s'est fait ressentir au niveau du résultat financier comptabilisé au 31 Décembre 2022.

La hausse constatée en 2024 s'explique par une amélioration du résultat technique hors PMC de 7% accompagnée d'une amélioration du résultat financier avec le même ordre de grandeur.

PRODUITS NETS DU PATRIMOINE EN MILLIONS DE DIRHAMS

En 2024, les produits du patrimoine ont atteint la valeur de 4 640 millions de dirhams contre 4 184 millions de dirhams en 2023, enregistrant une augmentation de 11%.

Les charges de placement ont atteint la valeur de 507 millions de dirhams en 2024, contre 336 millions de dirhams en 2023, enregistrant une augmentation de 51%.

En 2024, les produits nets du patrimoine ont atteint la valeur de 4 132 millions de dirhams contre 3 847 millions de dirhams en 2023, enregistrant une augmentation de 7%.

	2024	2023	Variation
PRODUITS DES PLACEMENTS	4640	4185	11%
Revenus de valeurs mobilières	1637	1611	2%
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	2661	805	231%
Gains de change	0	0	-22%
Intérêts et autres produits de placements	24	29	-17%
Reprise sur charges de placements	317	1739	-82%
CHARGES DES PLACEMENTS	507	336	51%
Droits de garde sur titres	8	7	15%
Frais sur opérations sur titres	13	14	-5%
Pertes de change	0	0	-61%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	47	26	82%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0	0	0%
Dotations sur placements	439	289	52%
RESULTAT FINANCIER	4132	3849	7%

La valeur estimative du portefeuille CIMR (actions, obligations, OPCV Ms, valeurs non cotées, placements immobiliers, devises et or) s'est établie au 31 décembre 2024 à 107 248 millions de dirhams par rapport à la valeur comptable au 31 décembre 2023, qui s'élève à 91 727 millions de dirhams. La plus-value latente est de 15 521 millions de dirhams représentant ainsi 17% de la valeur marché.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

En MDH	Valeur marché		Poids en VM	Variation YTD	Variation
	31/12/2023	31/12/2024	En %	En MDH	En %
1. ACTIONS	48.912	55.825	52,05%	6.913	14,13%
Directes	28.552	32.258	30,08%	3.706	12,98%
Fonds dédiés	4.024	5.289	4,93%	1.265	31,44%
Fonds Diversifié GP	354	399	0,37%	45	12,70%
International	1.633	1.726	1,61%	93	5,71%
Non cotées	14.089	15.838	14,77%	1.749	12,42%
Autre	260	315	0,29%	55	21,08%
2. OBLIGATIONS	34.950	42.308	39,45%	7.358	21,05%
Fonds dédiés et réservés	OMLT	24.983	31,52%	6.795	25,15%
	OCT	905	0,06%	-837	-92,58%
	Monétaire	797	0,05%	-742	-93,10%
	Dette Privée	3.495	4,11%	909	26,00%
Fonds Grand Public	OMLT	2.029	1,71%	1.833	0,00%
	OCT	0	0,00%	0	0,00%
	Monétaire	2.216	1,78%	-307	-13,87%
Obligations en direct	525	233	0,22%	-292	-55,61%
3. ALTERNATIFS	7.865	9.114	8,50%	1.249	15,88%
Immobiliers	1.926	2.391	2,23%	464	24,10%
OPCI	5.719	6.435	6,00%	717	12,53%
CCA	220	288	0,27%	68	30,99%
Infrastructures	0	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	91.727	107.248	100%	15.520	16,92%



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF

ACTIF	Exercice 31/12/2024			Exercice 31/12/2023
	Brut	Amort.	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	91.470.921.323	1.875.516.383	89.595.404.939	81.281.761.434
IMMobilisations en non-VALEUR	316.748.661	225.929.756	90.818.905	149.148.080
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	316.748.661	225.929.756	90.818.905	149.148.080
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMobilisations incorporelles	33.658.954	21.852.764	11.806.190	8.454.292
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	33.658.954	21.852.764	11.806.190	8.454.292
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMobilisations corporelles	73.748.365	52.030.152	21.718.214	28.455.160
Terrains	-	-	-	-
Constructions	26.525.731	20.130.680	6.395.050	9.217.165
Installations techniques, matériel et outillage	500.767	143.372	357.394	407.471
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	42.170.198	29.559.452	12.610.747	15.562.812
Autres immobilisations corporelles	2.440.542	2.196.647	243.895	333.447
Immobilisations corporelles en cours	2.111.128	-	2.111.128	2.934.265

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	5.889.244	-	5.889.244	5.974.388
Prêts immobilisés	5.889.244	-	5.889.244	5.974.388
Autres créances financières	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	91 040 876 098	1.575.703.712	89.465.172.387	81.089.729.515
Placements immobiliers	7.125.652.444	225.334.302	6.900.318.142	6.373.859.328
Obligations et bons	261.203.401	40.000.000	221.203.401	204.660.867
Actions et parts sociales	83.341.121.487	1.298.824.642	82.042.296.844	73.956.703.371
Prêts et effets assimilés	304.500.070	11.544.767	292.955.303	242.932.999
Dépôts en comptes indisponibles	-	-	-	300.000.000
Autres placements	8.398.697	-	8.398.697	11.572.950
ECARTS DE CONVERSION – ACTIF	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	7.026.435.834	2.747.658.310	4.278.777.524	3.874.182.210
Assurés, pensionnés et comptes rattachés débiteurs	99.562.899	10.970.015	88.592.884	82.441.134
Cotisants, adhérents, contribuant et comptes rattachés	6.337.659.942	2.731.616.207	3.606.043.735	3.399.723.409
Stocks	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	1.015.733	-	1.015.733	2.724.847
Personnel débiteur	578.322	-	578.322	768.688
Etat débiteur	-	-	-	-
Compte d'associés débiteurs	-	-	-	-
Autres débiteurs	5.273.788	5.072.088	201.700	294.189
Comptes de régularisation - actif	582.345.149	-	582.345.149	388.229.942
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement non affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (Elements circulants)	-	-	-	-
TRESORERIE	25.181.720	-	25.181.720	50.084.411
Tresorerie- Actif	-	-	-	-
Chèque et valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, TGR, C.C.P.	25.165.767	-	25.165.767	50.033.137
Caisses, régies d'avances et accréditifs	15.953	-	15.953	51.274
TOTAL GENERAL	98.522.538.876	4.623.174.693	93.899.364.183	85.206.028.056

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

PASSIF

PASSIF	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023	Evolution en %
FINANCEMENT PERMANENT	92.984.852.283	84.431.719.962	10%
CAPITAUX PROPRES	2.744.849.579	9.189.287.203	-70%
Capital social ou fonds d'établissement	-	-	-
À déduire :			
Actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-
Capital appelé, (dont versé...)	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserve légale	-	-	-
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau (1)	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (1)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (1)	2.744.849.579	9.189.287.203	-70%
PROVISIONS, FONDS ET RESERVES TECHNIQUES	90.231.939.182	75.232.447.579	20%
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en répartition	-	-	-
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes en capitalisation	-	-	-
Provisions, fonds et réserves techniques des régimes mixtes	90.231.939.182	75.232.447.579	20%
Autres provisions, fonds et réserves techniques	-	-	-
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-

PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	8.063.523	9.985.181	-19%
Provisions pour risques	8.063.523	9.985.181	-19%
Provisions pour charges	-	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements	-	-	-
Diminution des dettes de financement et des provisions	-	-	-
PASSIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	914.511.900	774.308.094	18%
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	914.511.900	774.308.094	18%
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	187.401.629	290.715.679	-36%
Cotisants et contribuants créditeurs	339.077.422	413.903.874	-18%
Retenues sur pensions	4.030.405	3.609.969	12%
Fournisseurs et comptes rattachés	18.072.661	21.016.163	-14%
Personnel créiteur	63.474	20.134	215%
Organismes sociaux créditeurs	1.989.535	1.896.436	5%
Etat créiteur	19.342.501	22.341.738	-13%
Comptes d'associés créditeurs	-	-	-
Autres créanciers	12.493.444	13.282.055	-6%
Comptes de régularisation - passif	332.040.830	7.522.047	4314%
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-	-
TRESORERIE	-	-	-
TRESORERIE - PASSIF	-	-	-
Crédits d'escompte	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-
Banques	-	-	-
TOTAL GENERAL	93.899.364.183	85.206.028.056	10%

COMpte DE PRODUITS ET CHARGES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

LIBELLÉ		OPÉRATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1	OPÉRATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
1	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	12.016.441.778	0	12.016.441.778	11.046.949.166
	Cotisations	4.600.433.763	-	4.600.433.763	4.183.617.072
	Contributions	7.416.008.015	-	7.416.008.015	6.863.332.094
	* Contributions, Part patronale	5.982.304.802	-	5.982.304.802	5.434.690.245
	* Contributions spéciales	587.731.704	-	587.731.704	533.121.877
	* Contributions forfaitaires	377.631.885	-	377.631.885	310.053.504
	Autres cotisations et contributions	468.339.625	-	468.339.625	585.466.469
2	VARIATION DES FONDS REGLEMENTAIRES	-	-	-	-
	Variation des fonds de capitalisation	-	-	-	-
	Variation des fonds et réserves de répartition	-	-	-	-
3	PRESTATIONS ET FRAIS	12.846.231.202	-	12.846.231.202	4.992.285.910
	Prestations	7.034.383.778	-	7.034.383.778	6.795.150.861
	Variations des provisions pour arrérages à payer	-	-	-	-
	Variations des provisions mathématiques	5.811.847.424	-	5.811.847.424	-1.802.864.951
	Variations des autres provisions techniques	0	-	0	0
	* Reprises d'exploitation, transferts de charges	0	-	0	0
	* Dotations d'exploitation	0	-	0	0
4	PRODUITS DES PLACEMENTS	4.639.829.462	1.616	4.639.831.078	4.183.525.539
	Revenus des placements	1.637.088.730	0	1.637.088.730	1.609.699.055
	Profits sur réalisation de placements	2.660.924.712	0	2.660.924.712	804.837.441
	Intérêts et autres produits de placements	24.483.105	1.616	24.484.721	29.589.644
	Reprises sur charges de placement, transfert de charges	317.332.915	0	317.332.915	1.739.399.398
5	CHARGES DES PLACEMENTS	507.475.536	0	507.475.536	336.163.580
	Charges d'intérêts	-	-	-	-
	Frais de gestion des placements	21.687.866	0	21.687.866	21.510.301
	Pertes sur réalisation des placements	46.556.846	-	46.556.846	25.568.456
	Autres charges des placements	163.084	-	163.084	413.189
	Dotations sur placement	439.067.740	-	439.067.740	288.671.634

A	RESULTAT TECHNIQUE	3.302.564.502	1.616	3.302.566.118	9.902.025.215
1	PRODUITS DE GESTION COURANTS	264.812.211	-	264.812.211	476.304.213
	Produits d'exploitation non techniques courants	-	-	-	-
	Intérêts et autres produits non techniques courants	-	-	-	-
	Subventions d'exploitation	-	-	-	-
	Autres produits non techniques courants	-	-	-	-
	Reprises d'exploitation, transferts de charges	264.812.211		264.812.211	476.304.213
2	CHARGES DE GESTION COURANTES	862.161.000	165.814	862.326.814	1.076.735.187
	Achats consommés de matières et fournitures	19.726.115	-	19.726.115	15.765.690
	Autres charges externes	42.546.519	-	42.546.519	44.119.027
	Impôts et taxes	-	-	-	-
	Charges de personnel	90.686.426	165.814	90.852.240	75.523.086
	Autres charges d'exploitation	-	-	0	0
	Charges financières non techniques courantes	-	-	0	0
	Dotation d'exploitation	709.201.940	0	709.201.940	941.327.383
B	RESULTAT DE GESTION COURANT	-597.348.790	-165.814	-597.514.604	-600.430.974
4	PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	98.970.066	1.750	98.971.816	30.027.975
	Produits des cessions d'immobilisations	74.400.000	-	74.400.000	670.000
	Subvention d'équilibre	-	-	-	-
	Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
	Autres produits non courants	19.639.285	1.750	19.641.035	21.950.778
	Reprises non courantes, transferts de charges	4.930.781		4.930.781	7.407.196
5	CHARGES DE GESTION NON COURANTES	59.173.752	0	59.173.752	142.335.013
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	25.421.169	0	25.421.169	63.804
	Subventions accordées	0	0	0	0
	Autres charges non courantes	21.294.706	-	21.294.706	125.285.302
	Dotations non courantes	2.993.346	-	2.993.346	1.325.397
	Retenues à la source sur les placements financiers	9.464.531	-	9.464.531	15.660.511
C	RESULTAT DE GESTION NON COURANT	39.796.314	1.750	39.798.064	-112.307.039
D	RESULTAT DE GESTION (B+C)	-557.552.475	-164.064	-557.716.539	-712.738.013
G	RESULTAT NET	2.745.012.027	-162.448	2.744.849.579	9.189.287.203



RÉSULTATS DU BILAN ACTUARIEL

PRÉAMBULE

Compte tenu des changements réglementaires et statutaires, des modifications ont été apportées au fonctionnement du régime CIMR, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2017. De ce fait, quelques paramètres servant à la réalisation du Bilan Actuel ont été actualisés. Ce dernier permet d'effectuer des projections démographiques et financières ainsi que d'apprécier la viabilité du régime de la Cimr sur un horizon de 60 ans.

Ces changements portent sur l'introduction de nouvelles prestations, l'actualisation des coefficients actuariels et la suppression du remboursement des cotisations salariales.

Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et comme la Cimr est devenue régie par la loi 64-12 et sa circulaire, elle se doit de réaliser un Bilan Actuel répondant à quelques obligations réglementaires notamment l'utilisation de la table de mortalité «TV88-90» accompagnée d'une courbe des taux sans risque servant à l'actualisation des engagements.

Tous ces changements seront détaillés dans ce rapport qui s'articule autour des axes suivants :

Valorisation des engagements selon la courbe des taux sans risque et tenant compte de la valeur Marché des provisions techniques,

Résultats de projections démographiques et financières tenant compte de la table prospective Cimr et de la TV88-90,

Tests de sensibilité.

Par ailleurs, les simulations réalisées en envisageant plusieurs scénarii ont montré que le régime de la Cimr reste pérenne malgré les fortes secousses qu'il peut endurer.

VALORISATION DES ENGAGEMENTS EN MILLIARDS

Hypothèses retenues dans le calcul : Provisions techniques en valeur Marché et la TV 88-90 comme Table de Mortalité

Les principales hypothèses retenues pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et sont détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

Le calcul des engagements s'effectue selon la courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Retraités et ayants cause	83,3	83,3	83,3
Actifs et ayants droit	575,8	321,9	160,9
TOTAL	659,1	405,2	244,2

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Droits acquis	244,2	244,2	244,2
Droits futurs	414,9	161,	-
TOTAL	659,1	405,2	244,2

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP des ressources	797,4	159,4	-

Les Provisions Techniques (calculée comme étant la valeur marché) sont évaluées à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Provisions Techniques	107,2	107,2	107,2

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP total ressources ^(a)	904,6	266,6	107,2

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Engagement net non couvert	-245,5	138,7	137,0

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur des Provisions Techniques sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Taux de préfinancement	137,2%	65,8%	43,9%
Taux de couverture		43,9%	

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES À FIN 2024

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous :

Hypothèses	Valeurs retenues dans les projections du scénario de base
Taux de rendement financier	4,5%
Taux d'actualisation des cash-flow prévisionnel	Courbe des taux sans risque 31/12/2024
Evolution du salaire moyen du stock reconduit entre N et N-1	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs y compris Adhésions individuelles	1,5% (+ Test de sensibilité)
Table de mortalité	TV 88-90/PF 60-64 avec une espérance de vie de 25,3 ans et une dérive de 1 trimestre / an sur 30 ans

Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	3% (+ Test de sensibilité)
La valeur comptable des provisions techniques au 31/12/2024	92,98 Milliards
La valeur marché des provisions techniques permettant la valorisation des engagements au 31/12/2024	107,2 Milliards
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1 000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

Tous les tests de sensibilité seront présentés selon deux scénarii tenant compte de tables de mortalité différentes.

Scénario 1 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de PF 60-64 avec une espérance de vie démarrant avec 25,3 ans et une dérive de 1 trimestre par an.

Scénario 2 : Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de la TV 88-90.

ALLURE DES PROJECTIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES

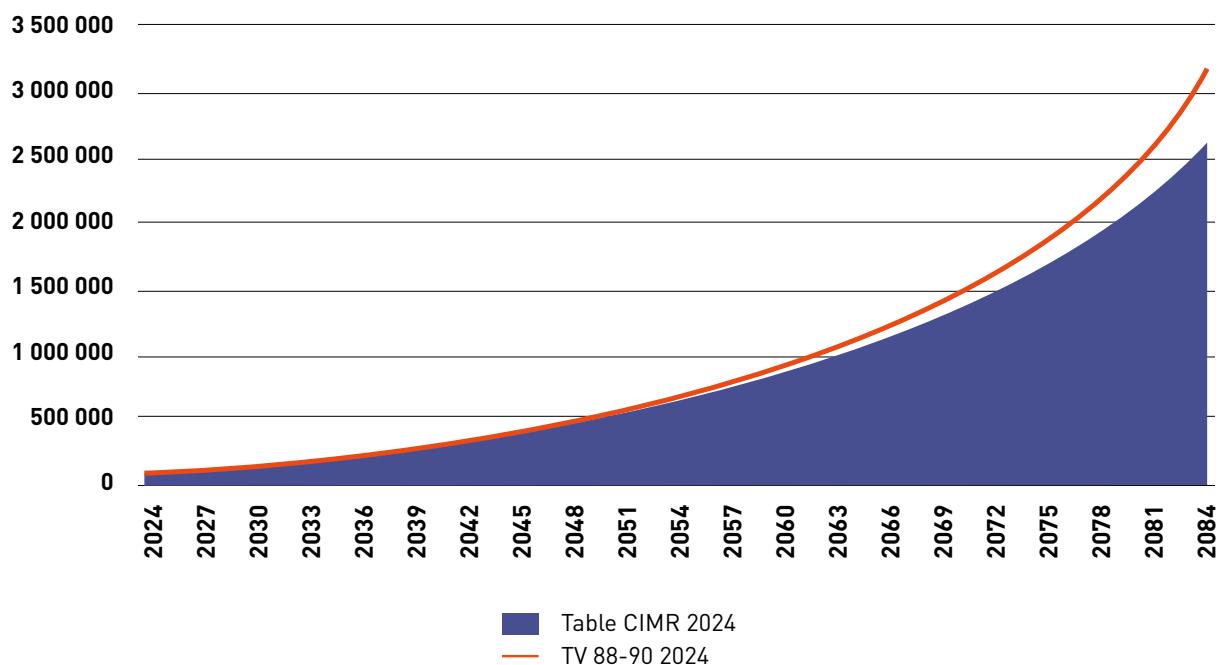
Le principe de pérennité suppose que le profil des provisions techniques doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs des provisions techniques ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation des provisions techniques doit être positive en fin de projection.

PROFIL DES PROVISIONS TECHNIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les provisions techniques projetées en 2024 sur l'horizon de 60 ans se présentent comme suit :

Provisions techniques sur 60 ans



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque la projection des provisions techniques est toujours positive avec une tendance ascendante en fin de projection quel que soit le scénario adopté.

TESTS DE SENSIBILITÉ

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil des provisions techniques en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

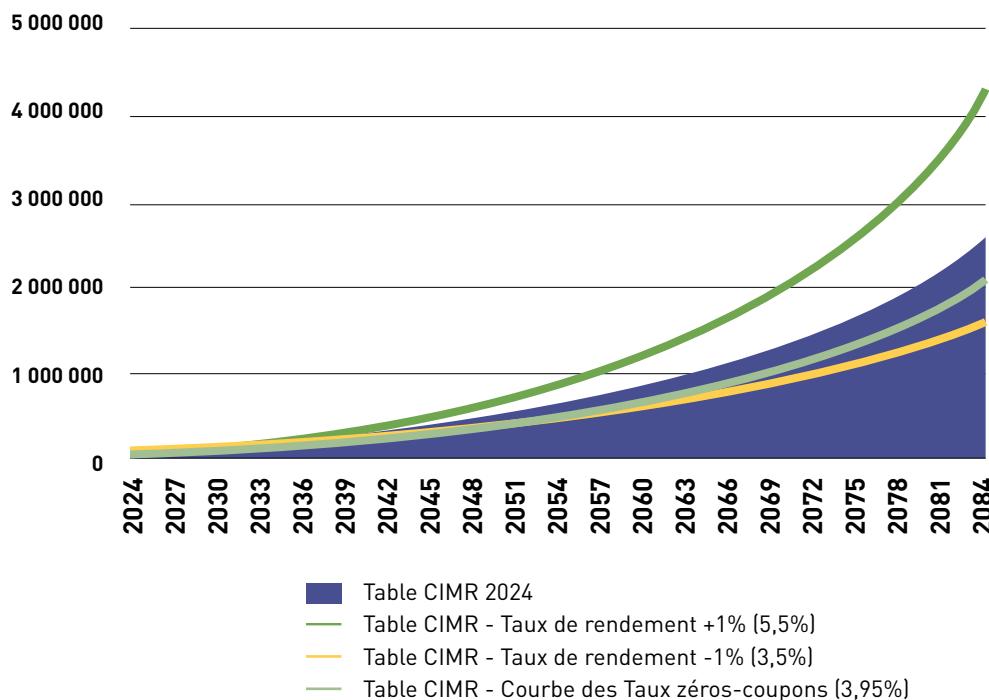
TAUX DE PLACEMENT

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement comme suit :

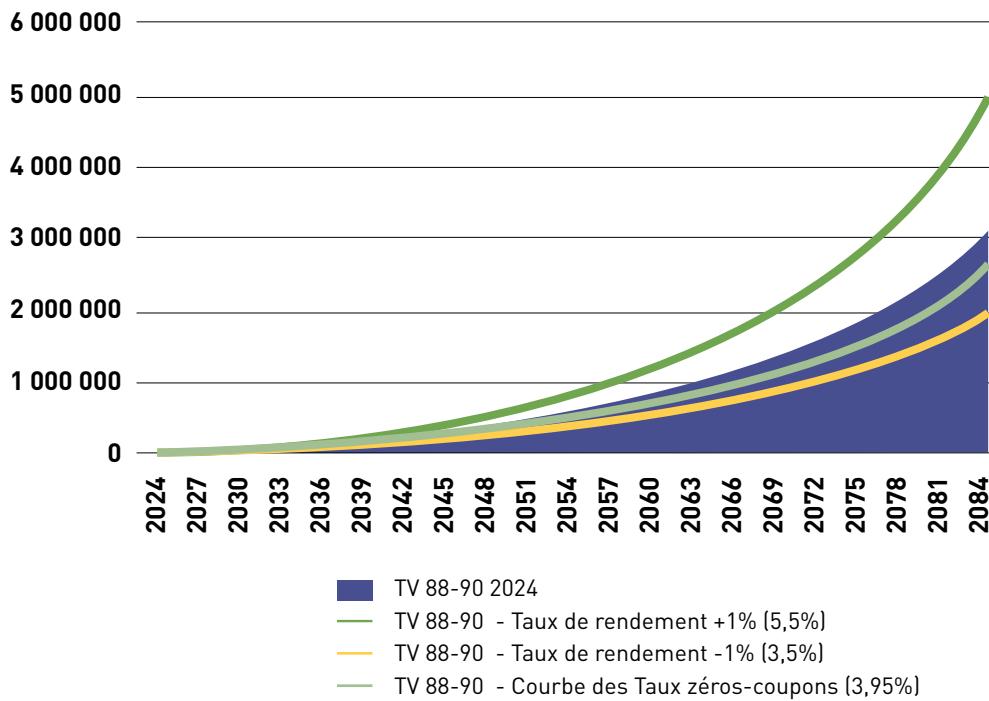
- Un rendement de 3,50%, soit -1%,
- Un rendement de 5,50%, soit +1%,
- Courbe des taux zéros-coupons, soit un taux de 3,95%.

VARIATION DU PROFIL DES PROJECTIONS TECHNIQUES

Provisions techniques sur 60 ans



Provisions techniques sur 60 ans



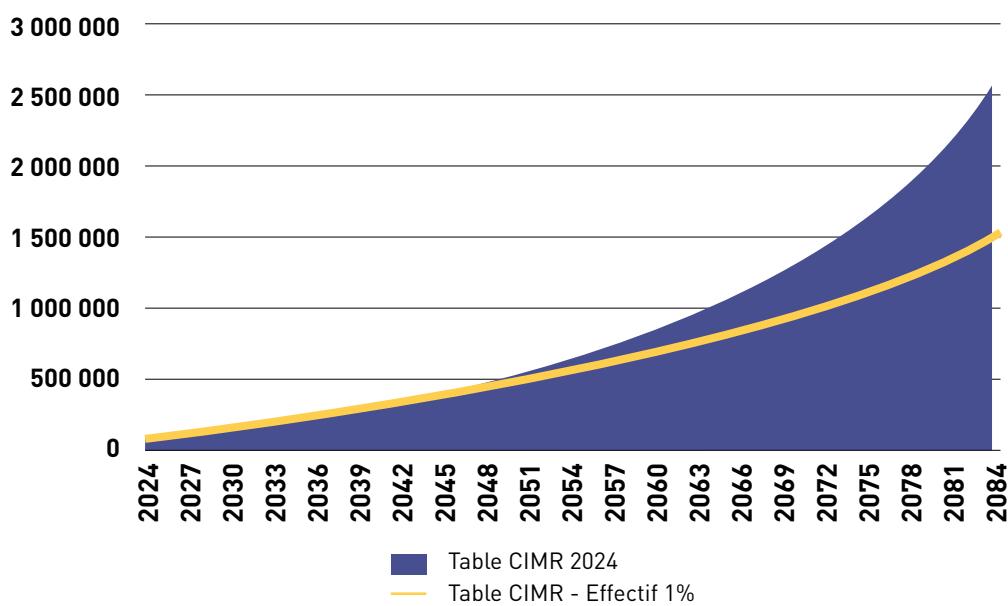
Le test montre que quel que soit le scénario, et même avec un taux de rendement de 3,50%, la projection des provisions techniques reste positive sur tout l'horizon.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

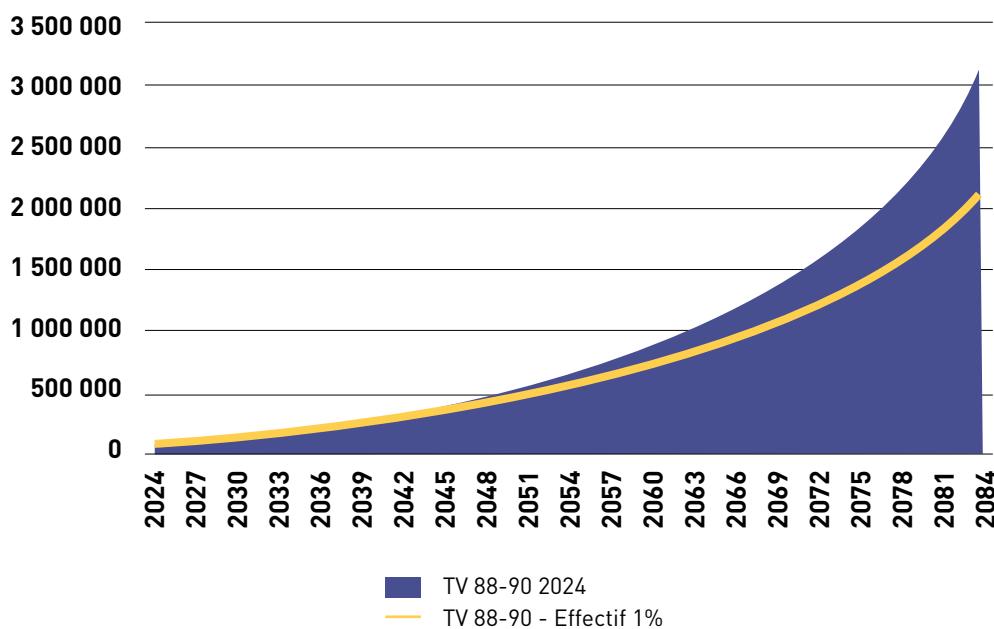
Le test proposé prend en compte d'un taux d'évolution des actifs comprenant les individuelles de 1% au lieu de 1,5 % par an.

VARIATION DU PROFIL DES PROJECTIONS TECHNIQUES

Provisions techniques sur 60 ans



Provisions techniques sur 60 ans



Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'un moteur démographique dynamique pour assurer la pérennité du régime.



GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE

LES ADHÉRENTS DE LA CIMR

L'année 2024 a enregistré l'entrée de 10 745 nouvelles adhésions qui se présentent comme suit :

	NOMBRE D'ADHÉRENTS	NOMBRE D'AFFILIÉS
Adhérents de groupe	547	5 761
Adhérents individuels	10 198	10 198

Par ailleurs, 659 entreprises ont été radiées donnant lieu à l'appel d'un montant de 417 328 942 dirhams (au titre de la contribution compensatrice de radiation) et la sortie de 5 048 affiliés du régime. La répartition par motif de radiation est donnée dans le tableau suivant :

CESSATION DE PAIEMENT	NOMBRE DES ADHÉRENTS	MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMPENSATRICE DE RADIATION	% CCR	NOMBRE DES AFFILIÉS	% AFFILIÉS
Radiations brutes pour cessation de paiement	635	463 076 182	100%	4 353	100%
Réactivations	57	54 993 368	12%	773	18%
RADIATIONS NETTES POUR CESSATION DE PAIEMENT	578	408 082 814	88%	3 580	82%

AUTRE MOTIFS	NOMBRE DES ADHÉRENTS	MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMPENSATRICE DE RADIATION	NOMBRE DES AFFILIÉS	% AFFILIÉS
Cessation d'activité	5	8 290 716	48	3%
Réactivation cessation d'activité	68	680 651	1 405	96%
Mutation	7	226 277	13	1%
Démission	1	48 484	2	0%
TOTAL RADIATIONS NETTES POUR AUTRES MOTIFS	81	9 246 128	1 468	100%

	NOMBRE DES ADHÉRENTS	MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMPENSATRICE DE RADIATION	NOMBRE DES AFFILIÉS
Radiations nettes 2024	659	417 328 942	5 048

A noter également que nous avons enregistré la radiation de 7 adhérents pour motif de non commencement d'exécution. Ces radiations ont concerné 23 affiliés.

598 adhérents ont amélioré la couverture de retraite au profit de 7 537 affiliés.

	ADHÉRENTS	AFFILIÉS
Extension d'adhésion	374	4 456
Changement de taux ou de régime	388	4 866
Option Moubakkir	181	288
Option Mousabbak	19	29

Par ailleurs, 156 adhérents ont opéré des achats de points pour le bénéfice de 712 affiliés.

LES AFFILIÉS DE LA CIMR

En 2024, le nombre des salariés affiliés à la CIMR a évolué de 4,3% atteignant un effectif global de 782 849, répartis entre actifs cotisants au nombre de 447 480, et ayants droit au nombre de 335 369.

STATUT	EFFECTIFS 2023	EFFECTIFS 2024	VARIATION
Actifs cotisants	430 265	447 480	4,0%
Ayants droits	320 185	335 369	4,7%
TOTAL	750 450	782 849	4,3%

Le nombre des actifs cotisants a augmenté de 4,0% par rapport à 2023.

RÉPARTITION PAR GENRE DES AFFILIÉS À LA CIMR

	FEMMES		HOMMES		ÂGE MOYEN
Actifs cotisants	148 735	33,2%	298 745	66,8%	39,3
Ayants droit*	112 970	33,7%	222 399	66,3%	43,6

L'évolution des salaires, nette de l'effet démographique, affiche une augmentation de 4,8% par rapport à 2023.

SEXE	SALAIRE MOYEN* 2023 (DH)	SALAIRE MOYEN* 2024 (DH)	EVOLUTION
F	168 077	176 283	4,9%
M	184 062	192 896	4,8%
TOTAL	178 826	187 392	4,8%

* Salaire déclaré par toute adhésion de groupe déclarant des salariés

Au global, l'assiette totale des cotisations, c'est-à-dire des ressources de la C.I.M.R pour ce type d'adhérents, a augmenté de 8,9 % entre 2023 et 2024.

SEXE	MASSE SALARIALE 2023 (DH)	MASSE SALARIALE 2024 (DH)	EVOLUTION
F	22 271	24 551	10,2%
M	50 056	54 223	8,3%
TOTAL	72 327	78 775	8,9%

LES ALLOCATAIRES DE LA CIMR

En 2024, les retraités sont passés de 203 848 à 207 047 soit un taux d'évolution de 1,6%.

Par rapport à 2023, La pension moyenne a évolué de 4,2%, passant de 28 211 DH à 29 388 DH (hors pension orphelin). Cette évolution est expliquée par l'évolution du nombre moyen de points qui est passé de 2 136 en 2023 à 2 190 en 2024 soit une évolution de 2,6%, l'évolution de la VPS qui est passée de 13,21 à 13,42 soit une hausse de 1,5%.

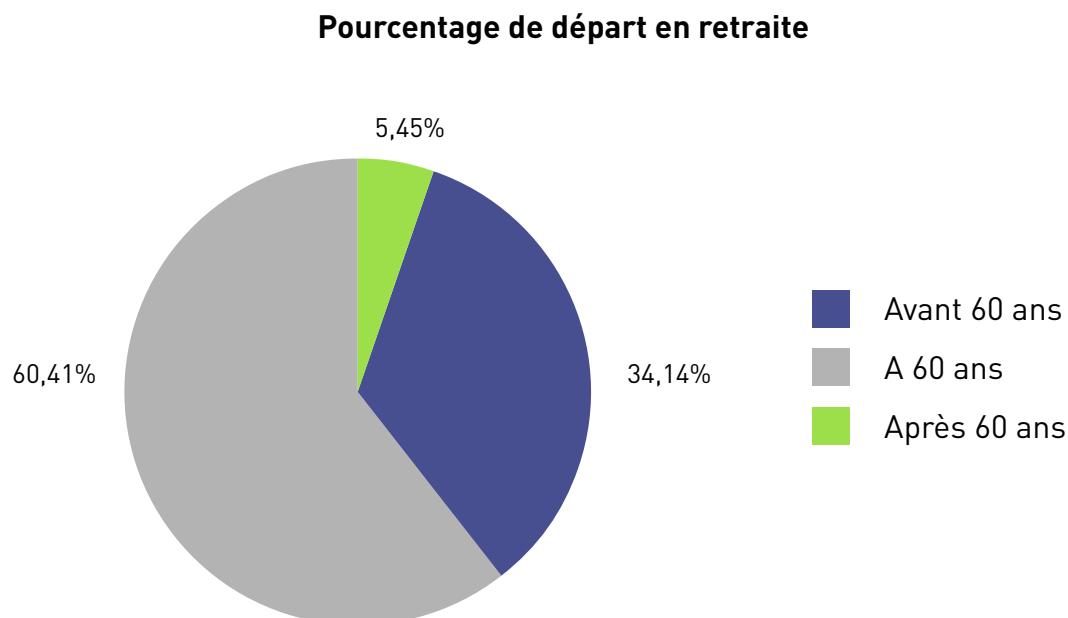
L'exercice 2024 a enregistré l'arrivée de 11 249 nouveaux allocataires de pensions directes contre 11 432 en 2023, soit une diminution de 1,6%.

Parallèlement, l'exercice 2024 a enregistré 6 467 extinctions de pensions dont 4 195 qui concernent des pensions principales. Les nouvelles pensions de réversion indirecte en faveur de conjoints survivants ou d'orphelins, se sont élevées en 2024 à 2 653.

Les 11 249 nouvelles liquidations, correspondant à un total de 26 714 062 points, et les 6 467 extinctions se ventilent comme suit :

	PENSIONS NOUVELLES	PENSIONS ÉTEINTES
Pensions principales	9 090	4 195
Pensions de réversion directe	279	2 254
Pensions d'orphelins directs	56	18
Options de rachat	1 824	-
TOTAL	11 249	4 157

La part des liquidations par anticipation a connu une diminution entre 2023 et 2024, passant de 37,18% à 34,14%. En revanche, les départs à 60 ans ainsi que par prorogation ont enregistré une augmentation entre 2023 et 2024 passant de 57,39% à 60,41% pour les départs à 60 ans et de 5,43% à 5,45% pour les départs prorogés.



La tendance des liquidations avec option en capital reste à un niveau élevé, tout en s'inscrivant dans un trend baissier de long terme, représentant 76,45% du total des dossiers liquidés, contre 77,55% en 2023.

La durée moyenne du service de l'allocation principale a atteint 18 années et 4 mois en 2024, contre 19 années et 2 mois l'année précédente.

L'âge moyen au décès s'établit ainsi à environ 78 années et 6 mois, soit 2 années de moins par rapport à 2023.



PENSIONS EN SERVICE

NATURE DES PENSIONS	PENSION EN SERVICE	PENSION ANNUELLE MOYENNE
Pension principale	151 433	34 259
Pension de réversion	55 047	15 987
Pension d'orphelins	567	8 326

Le rapport actifs/retraités, obtenu en affectant le nombre de pensions de réversion d'un coefficient de 0,5 et celui des pensions d'orphelins de 0,2, a augmenté entre 2023 et 2024 s'établissant en 2024 à 2,5 contre 2,45 en 2023.



AUDIT ET CERTIFICATIONS



RAPPORT DE L'ACTUAIRE INDÉPENDANT

Deloitte.

Deloitte Conseil
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Tél. : +33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Monsieur Hassan BOULAKNADAL
Président Directeur Général
Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites
Boulevard de l'Aéropostale et Boulevard Main Street
Casa Hanfa Hay Hassani
CASABLANCA

Paris, le 21 février 2025

Monsieur le Président Directeur Général,

Par le présent courrier, nous avons le plaisir de vous confirmer la certification des travaux du Bilan Actuariel 2024 de la CIMR.

Nos travaux de certification, menés à partir de nos outils internes sur la base des données transmises par vos équipes nous ont permis de valider, sur pièce et après échanges, la réalisation du Bilan Actuariel

Après avoir examiné le Cahier des Hypothèses Actuarielles, analysé les données utilisées en amont, ainsi que les résultats produits par les outils de simulation, **nous validons ainsi les travaux menés et les résultats obtenus.**

Nous validons également le calcul des critères de pérennité définis en application des dispositions du 2ème alinéa de l'article 112 de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale ainsi que les calculs opérés en application de l'article 10 de la circulaire n° 3/PS/19 du 4 mars 2019 de l'ACAPS et au vu de l'application des dispositions de l'article 116 de la loi n° 64-12 précitée.

Nous tenons à souligner la disponibilité et le grand professionnalisme de vos équipes et tout particulièrement de votre Direction Technique.

Nous vous souhaitons bonne réception de notre rapport de certification du Bilan Actuariel, et nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Patrice PLOUVIER

DELOITTE CONSEIL
6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
Société par actions simplifiée au capital de 4 100 000 €
401 948 245 RCS NANTERRE
TVA : FR 14 401 948 245





RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



FIDAROC GRANT THORNTON
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca, Maroc



KPMG AUDIT
Avenue Attine, Mahaj Ryad Center, 5ème
étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
Rabat, Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (la « Caisse »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de provisions et réserves techniques de MAD 90.231.939.181,75 et une réserve de l'exercice de MAD 2.744.849.578,79.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 12 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
Bureau International
7 Bd Driss Sibaoui - Casablanca
Tél. 05 22 54 43 00 - Fax. 05 22 55 65 70

Mohammed Réda LAHMINI
Associé

KPMG Audit


KPMG AUDIT'SAS
Av Attine, Mahaï Ryad Center, 5ème étage,
Bâtiment 7 et 8, Hay Riad - 10 100 Rabat
ICE : 009031395000062
② RC : 159285 IF : 51856664

Redouane M. RHALIB
Associé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



KPMG Audit
Avenue Attine, Mahaj Ryad Center,
5ème étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
Rabat, Maroc

Aux Adhérents de la
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2024

Convention préalablement autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2023.

1.1. Convention conclue entre CIMR et l'OPCI CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA d'apport d'actif immobilier

- **Personnes concernées** : Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, au moment de l'apport, était également représentant permanent de l'administrateur CIMR au sein du conseil d'administration de l'OPCI.
- **Nature et objet de la convention** : En date du 8 janvier 2024, la CIMR a apporté à l'OPCI CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA l'actif immobilier consistant en la propriété située à Casablanca, 100 boulevard Abdelmoumen, objet du titre foncier C/41049 à une valeur de 74,4 MMAD.
- **Montant de l'apport au titre de l'exercice** : 74 400 000,00 MAD
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 74 400 000,00 MAD
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Convention écrite d'avances en compte courant conclue entre CIMR et CDV PROMOTION

- **Personnes concernées** : Monsieur BOUBKER JAI, Président Directeur Général de CDV PROMOTION et de WAFA Assurances, est administrateur de la CIMR.



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



KPMG Audit
Avenue Attine, Mahaj Ryad Center,
5ème étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
Rabat, Maroc

- **Nature et objet de la convention :** Participation de la CIMR dans le capital de la société CDV PROMOTION matérialisée par la signature par la CIMR des statuts de la Société et une souscription dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société, à hauteur de 100.000,00 MAD, aux côtés, entre autres, de WAFA Assurances
La CIMR a conclu avec CDV PROMOTION, un contrat de compte courant d'actionnaires dans le cadre de sa participation dans le capital de la société.
- **Conditions de rémunération :** Le taux applicable en 2024 est de 2.00% annuel HT.
- **Date de souscription :** 11/12/2023.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2024 :** 25 457 500 MAD
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 917 621.26 MAD
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.2. Convention d'acquisition des titres de la société AL MADA VENTURE CAP

- **Personnes concernées :**
 - M. HASSAN OURIAGLI, Président Directeur Général d'AL MADA Capital, actionnaire d'AL MADA VENTURE CAP et administrateur de la CIMR.
 - M. BOUBKER JAI, Président Directeur Général de WAFA Assurances, actionnaire d'AL MADA VENTURE CAP et administrateur de la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** Souscription de la CIMR dans le cadre d'une augmentation de capital, à hauteur de 275 MMAD aux titres de la société AL MADA VENTURE CAP, société par actions simplifiée au capital de 110.000.000 dirhams.
- **Date de la convention :** 12/10/2022.
- **Montant de l'engagement :** 275 000 000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** Néant.
- **Sommes versés au titre de l'exercice :** Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.3. Convention écrite d'avances en compte courant (avec son avenant) rémunérées, accordées par la CIMR à la société H PARTNERS, détenue à hauteur de 7,14%

- **Personnes concernées :** M. Hassan BOULAKNADAL, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du conseil de surveillance de la société H PARTNERS SA.



Fidaroc
Grant Thornton

Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



KPMG Audit
Avenue Attine, Mahaj Ryad Center,
5ème étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
Rabat, Maroc

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société H PARTNERS.
- **Date de la convention** : 26/07/2021 et avenant en date 26/08/2021.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société H PARTNERS à un taux égal au taux bons de trésor de 10 ans majoré de 300 points de base arrêté année par année au 1er janvier et pour la première année à la date de versement de l'avance. Le taux applicable en 2024 est de 6.8142% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2024** : 3.358.994,03 MAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 177.209 MAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : Néant.

2.4. Contrat de bail écrit conclu entre la CIMR et RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.

- **Personnes concernées** : M. Hassan BOULAKNADAL, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de RAMICAL.
- **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à RAMICAL l'appartement 73, sis au 7^{ème} étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat** : 03/07/2019.
- **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 12.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.5. Contrat de bail écrit conclu entre CIMR et AKILAM, détenue à hauteur de 99,99% par RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.

- **Personnes concernées** : M. Hassan BOULAKNADAL, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de AKILAM.
- **Nature et objet du contrat** : La CIMR donne à bail à AKILAM l'appartement 74, sis au 7^{ème} étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat** : 03/07/2019.
- **Montant du loyer** : 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 12.000,00 MAD.



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



KPMG Audit
Avenue Attine, Mahaj Ryad Center,
5ème étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
Rabat, Maroc

- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.6. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société LARBEL, détenue à 100%

- **Entité concernée :** La société LARBEL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société LARBEL.
- **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société LARBEL au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2024 ce taux est fixé à 3,19% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2024 :** 135.517.709 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 3.300.349,67 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 28.383.672,03 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.7. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RAMICAL, détenue à 100%.

- **Entité concernée :** La société RAMICAL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RAMICAL.
- **Date de la convention :** 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
- **Conditions de rémunération :** Le dernier avenant non écrit prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RAMICAL au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2024 ce taux est fixé à 3,19% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2024 :** 10.054.509,62 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 284.107,00 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 950.727,75 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



KPMG Audit
Avenue Attine, Mahaj Ryad Center,
5ème étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
Rabat, Maroc

2.8. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société PASTEUR, détenue à 100%.

- **Entité concernée :** La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société PASTEUR.
- **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société PASTEUR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2024 ce taux est fixé à 3,19% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2024 :** 1.517.871,64 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 40.557,69 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 228.539,75 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.9. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RANILA, détenue à 100%.

- **Entité concernée :** La société RANILA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RANILA.
- **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2024 ce taux est fixé à 3,19% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2024 :** 7.110.794,78 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 201.482,42 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 453.767,75 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.10. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société NEJMA, détenue à 100%.

- **Entité concernée :** La société NEJMA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



KPMG Audit
Avenue Attine, Mahaj Ryad Center,
5ème étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
Rabat, Maroc

- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société NEJMA.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société NEJMA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2024 ce taux est fixé à 3,19% annuel HT.
- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2024** : 3.985.044,35 MAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 112.955,87 MAD ;
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 245.180,94 MAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.11. Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.

- **Entité concernée** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia.
- **Date de la convention** : 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société CIMR FONCIA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2024 ce taux est fixé à 3,19% annuel HT ;
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2024** : 15.956.211,20 MAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 458.595,64 MAD ;
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 85.800 MAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.12. Convention non écrite d'avances en compte courant, accordées par la CIMR à la société HAWAZINE, détenue à 12,5%.

- **Entité concernée** : La société HAWAZINE en tant que filiale détenue à 12,5% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention non écrite** : La rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société HAWAZINE au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants



Fidaroc
Grant Thornton

Fidaroc Grant Thornton
 7, Boulevard Driss Slaoui
 20160 Casablanca, Maroc



KPMG Audit
 Avenue Attine, Mahaj Ryad Center,
 5ème étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
 Rabat, Maroc

créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2024 ce taux est fixé à 3,19% annuel HT.

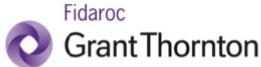
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2024 :** 1.769.843,28 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 50.951,41 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** Néant.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2.13. Convention écrite dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
 - Madame Naziba BELKEZIZ en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Hassan BOULAKNADAL, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
- **Date de l'opération :** 05/06/2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations sur titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 5.595.882 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 5.106.846,79 MAD.

2.14. Convention écrite entre la CIMR et ATTIJARI WAFA BANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Mohammed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWAFA BANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Hassan BOULAKNADAL, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'ATTIJARI WAFA BANK.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTIJARIWAFA BANK à la CIMR.
- **Date de la convention :** 15/06/2017.



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



KPMG Audit
Avenue Attine, Mahaj Ryad Center,
5ème étage, Bât. 7 et 8, Hay Riad
Rabat, Maroc

- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations sur titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 2.649.711 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 2.649.711 MAD.

Casablanca, le 12 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Mohammed Réda LAHMINI

Associé

KPMG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Redouane M. Rhalib'.
KPMG AUDIT SAS
Av Attine, Mahaj Ryad Center, 5ème étage,
Bâtiment 7 et 8, Hay Riad – 10 100 Rabat
ICE : 003031395000062
RC : 159285 IF : 51856664

Redouane M. RHALIB

Associé







AGENCES CASABLANCA

Agence Centrale

Résidence Sara, Angle rue Mohamed
El Fidouzi et rue des
hôpitaux - Casablanca

Agence Régionale

Boulevard Mohamed V, Résidence
Acacia, N650° - Casablanca

AGENCE AGADIR

Avenue Hassan II, Résidence
Borj Dlalate - Agadir

AGENCE FÈS

Arrondissement Agdal, Boulevard
des FAR, Résidence Houda - Fès

AGENCE MARRAKECH

Arrondissement Guéliz, Boulevard Prince
Moulay Abdellah, Menara, 15.
Yasmine Majorelle - Marrakech

AGENCE TANGER

8, Complexe Commercial Abi Dardae
I. Assili MA. 7 & 6 - Tanger

AGENCE MEKNÈS

Rue Pasteur N3°, Résidence Pasteur,
1^{er} étage - Meknès

AGENCE OUJDA

Angle Rue Berkane et rue Al Moatamid
Ibno Abbad N47 - Oujda

AGENCE TÉTOUAN

Avenue Hassan II, Résidence de la
Colombe, bloc A N8, 1^{er} étage -
Tétouan

AGENCE RABAT

Avenue Hassan II, Imm. F 479,
Résidence Ahssan Dar 2,
Agdal - Rabat